

## **Municipalité La Rédemption.**

Mardi le, (13) juillet 2021 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, M. le Maire Simon-Yvan Caron et Raphaël Rioux à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Manon Landry : Présente

Raynald Bérubé : Présent

Myriam Morissette : Présente

Steve Soucy: Présent

### **1. Accueil**

La séance est ouverte à 20h00 Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #21- 185**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **3. Proposition BML Résolution #21- 186**

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de BML qui consiste à :

- réaliser les travaux de pavage des entrées de cour dans le rang 7 et 8 dont une partie avaient été retiré par l'entrepreneur. La réalisation de ces travaux est estimés à ± 25 800\$, et sera réalisé sans frais.
- En complément à ces travaux réalisés sans frais, un crédit supplémentaire de 25 000\$ sera fourni.

Ce crédit sera utilisé pour couvrir le 23 284.18\$ de l'état de compte qui inclus les frais d'intérêt et la pénalité de 10 000\$ qui avait été demandé par la firme RJ Bérubé. Le surplus de 1 715.82\$ sera appliqué sur la libération conditionnelle de décembre.

**4. Pompier de La Rédemption**  
**Résolution #21- 187**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption analyse toutes les options possible pour son service d'incendie afin de prendre une décision éclairé et judicieuse.

**5. Période de questions**

**6. Levée de la séance**  
**Résolution #21-188**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité de levée la séance à 20h12.

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

\_\_\_\_\_  
**Simon-Yvan Caron, Maire**

\_\_\_\_\_  
**Raphaël Rioux, directeur général et  
secrétaire trésorier**